

UNION DE FACTORING -UNIFACTOR-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord -1004- Tunis

La société UNION DE FACTORING (UNIFACTOR) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 12/03/2010 a décidé, dans sa première résolution, d'augmenter le capital social de la société de **5.000.000 dinars** pour le porter de **10.000.000 dinars** à **15.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **1.000.000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 05 dinars chacune à souscrire en numéraire.

L'assemblée a décidé de réserver l'augmentation du capital aux anciens actionnaires détenteurs de 2.000.000 actions et de redistribuer, au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, les actions non souscrites entre les anciens actionnaires qui en font la demande et/ou de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions si celui-ci atteint les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi donné au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification correspondante des statuts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 28/05/2010 de réaliser l'augmentation du capital en une seule tranche de **5.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **1.000.000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 05 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

Montant :

Le capital social sera augmenté d'un montant de **5.000.000 dinars** et sera porté de **10.000.000 dinars** à **15.000.000 dinars** par la création et l'émission de **1.000.000 actions nouvelles** de valeur nominale 05 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

L'opération proposée porte sur une augmentation de capital réservée aux anciens actionnaires détenteurs de 2.000.000 actions.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, au prix de **05 dinars** chacune.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1.000.000 actions nouvelles est réservée aux détenteurs des 2.000.000 actions anciennes, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, du **07/06/2010** au **21/06/2010 inclus** à raison d'une **(01) action nouvelle** pour deux **(02) actions anciennes**.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les anciens actionnaires qui en font la demande et/ou de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions si celui-ci atteint les trois quarts au moins du montant de l'augmentation.

Souscription et versement :

Les souscriptions seront reçues et les versements seront effectués sans frais au siège social de la société UNIFACTOR, Ennour Building, Centre Urbain Nord -1004- Tunis.

Les fonds versés à l'appui de la souscription seront déposés dans les comptes indisponibles réservés à l'augmentation de capital ouverts auprès de :

- la Banque Nationale Agricole succursale de Tunis, sous le numéro **03 135 1200321046286 18**
- l'Arab Tunisian Bank agence Saadi Tunis, sous le numéro **01 906 0501191000833 67**

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible seront remboursés, sans intérêt, au plus tard le 31/07/2010.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les nouvelles actions souscrites porteront jouissance à partir du **01/01/2010**.